

JANVIER 2025



Edito	p 2
Travaux	p 3
Vie de la Commune	p 7
Vie Culturelle	p.22
Saison Culturelle	p 23
Informations diverses	p 24



Mes chers concitoyens,

Les travaux de réaménagement de la place Lucien Guerrier et de la rue Nationale et la construction de la halle sont achevés après plusieurs mois de travaux.

Un tel chantier ne pouvait être mené sans générer des contraintes pour la population. Pendant les travaux, la circulation des automobilistes a été modifiée, les riverains ont subi des désagréments, l'activité des commerces du centre-bourg a été perturbée.

La municipalité et les entreprises sont restées en permanence à l'écoute des administrés impactés par les travaux. Des modifications au projet initial ont été apportées en concertation avec les riverains. Trois commerçants, locataires de la commune, sont exonérés du paiement de leur loyer pendant neuf mois. Une entreprise a bénéficié d'une aide de l'URSSAF au titre des l'action sociale aux entreprises en difficulté. Le déplacement temporaire du marché n'a pas altéré sa fréquentation.

Je remercie les personnes qui m'ont témoigné leur compréhension face à cette situation, celles qui m'ont exprimé leur satisfaction sur ce projet. Malheureusement, il restera toujours des mécontents qui auraient préféré que rien ne se fasse...

Désormais, il revient à chacun de s'approprier ces espaces publics rénovés. La halle offre une opportunité pour organiser de nouvelles manifestations festives.

En 2025, la municipalité procèdera à l'aménagement d'une maison des associations nucériennes dans les anciens ateliers municipaux. Lorsque les associations auront investi leurs nouveaux locaux, les bâtiments de l'ancienne mairie devenus vétustes, énergivores et coûteux en entretien et dont la commune n'aura plus l'usage seront mis en vente.

Simultanément, un réseau de chaleur par géothermie sera créé pour chauffer l'ensemble des bâtiments du site de la mairie. La commune de Noyers-sur-Cher sera la première commune du département à se doter de cette technologie fonctionnant à partir d'une source d'énergie renouvelable inépuisable, qui génèrera des économies énergétiques importantes pour la collectivité.

Tous ces investissements sont nécessaires pour moderniser la commune, pour en renforcer son attractivité, pour assurer une gestion responsable du patrimoine communal. Ils sont également utiles pour l'économie locale. La commune veille à confier ses chantiers à des entreprises de notre secteur, dans le respect de la réglementation des marchés publics.

Je tiens à préciser que grâce à une bonne gestion des finances communales et aux aides accordées par nos partenaires financiers, ces investissements sont réalisés sans augmentation de la fiscalité locale et de l'endettement de la commune.

Je vous donne rendez-vous le **lundi 27 janvier à 19h00** à la salle des fêtes pour les vœux à la population. Cette manifestation sera l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, de tracer les perspectives pour la nouvelle année et de partager le verre de l'amitié.

Dans l'attente de vous rencontrer, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une excellente année 2025.

Philippe SARTORI

Votre Maire et Vice-Président du Conseil Départemental

Responsable de la publication :
Philippe SARTORI

Conception et réalisation :
Marie-Claude DAMERON & Sandrine LANDUREAU

Aménagement du Centre Bourg

Cette fois ci, on s'approche de la fin.

Malgré un petit mois de retard par rapport aux prévisions, tout sera prêt pour Noël.

Après la défection, début juillet, de l'entreprise TTC de Lucé (28) retenue pour réaliser les espaces verts, un nouvel appel d'offres a été lancé fin août et une nouvelle entreprise d'espaces verts ANVALIA de Azay le Rideau (37) a été retenue pour un début de travaux début novembre pour 6 semaines.

A les voir à l'œuvre, gageons que les délais seront cette fois tenus.

Bien entendu certains automobilistes associés aux motos et autres scooters et trottinettes se font un plaisir de dégrader les espaces en cours de réalisation.

Qu'à cela ne tienne, les caméras en place et les délibérations de notre commune nous permettent de faire payer aux délinquants la remise en état des dégradations, ainsi que le paiement d'une amende (plutôt salée).



Une pluviométrie jamais vue n'a pas non plus permis de tenir les délais – à titre d'information, ce sont plus de 1000 mm de pluie qui sont tombés depuis janvier contre 650 mm en moyenne annuelle sur les 20 dernières années !!!.

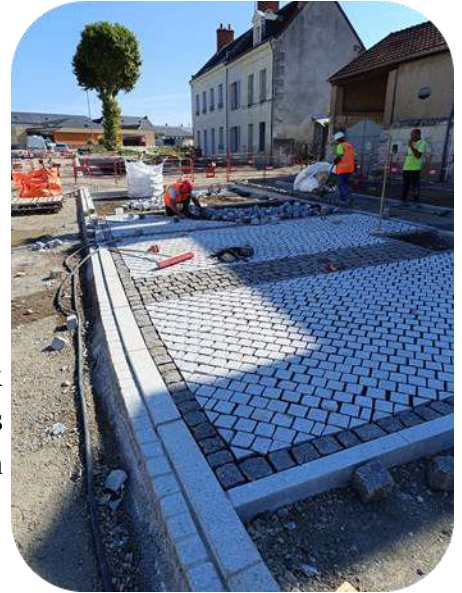
Nous remercions les entreprises pour leur conscience professionnelle, leur aide et amabilité avec les commerçants qui en avaient bien besoin.

... / ...

Travaux



La pose des pavés, récupérés de l'ancienne chaussée et neufs pour les parkings a été terminée à la mi-décembre.



Les plantations (55 arbres et plus de 6000 plants) et nouveaux mobiliers urbains ont été mis en place. Les finitions des enrobés et bétons ont été terminées pour Noël après l'érosion de leur surface.

Enfin la construction de la nouvelle halle est achevée. Il ne restera plus qu'à dissuader les pigeons de venir y faire leurs nids (peut être serons nous obligés d'y mettre des filets de protection).



Deux bornes wifi seront installées pour desservir la place Lucien Guerrier et les jardins de la mairie (connexion gratuite pour tous les utilisateurs).

Travaux

Autres spécificités de l'aménagement :



Un abri bus accessible au PMR (Personnes à Mobilité Réduite) a été installé conformément aux règles de la Région et dans la même architecture que la halle

- Des enrobés drainants vont permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer dans le sol naturel pour rejoindre les nappes phréatiques



- Des pentes sur bétons et enrobés dirigées vers les aménagements paysagers pour permettre leur arrosage automatique

- Des choix de végétaux très peu consommateurs d'eau



- Des candélabres et mobiliers urbains conformes aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France

Et enfin un carrefour de la Libération avec des priorités à droite qu'il vaudra mieux respecter.

Jean-Jacques LELIÈVRE

La Halle (place Lucien Guerrier)



Les rendez-vous sous la Halle.

Bientôt totalement opérationnelle et accessible dès que les travaux d'aménagement de la place Lucien Guerrier seront terminés, la Halle de Noyers va être le lieu de différentes animations qui vont démarrer en 2025, puis de plus en plus nombreuses dans les années à venir.

Elle est accessible à toutes les associations nucériennes qui souhaiteraient y organiser des animations et faire vivre ce lieu qui va devenir emblématique de notre commune !

En 2025, nous inaugurerons la Halle au printemps. Puis, au mois de Juin se tiendra le forum des associations que nous appellerons « Rencontres Associatives »

En novembre ou décembre, aura lieu le marché de Noël.

En 2026, nous organiserons différentes manifestations : un marché aux plantes au printemps, un marché de producteurs locaux, une bourse multimédias, etc...

Ce ne sont pas les idées qui manquent !

Ces dates seront fixées dès que la date des élections municipales seront connues, soit en Mars 2025.

Marie-Claude DAMERON



Vie de la Commune

Environnement



La gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif en Val de Cher Controis devient communautaire

7 novembre 2024

Par un arrêté daté du 29 octobre 2024, la préfecture de Loir-et-Cher est venue officialiser la prise de compétence eau potable et assainissement collectif par la Communauté de communes Val de Cher Controis. Au 1^{er} janvier 2025, la gestion de l'eau destinée à la consommation humaine ainsi que la gestion des eaux usées deviennent donc communautaires.

Ce changement a pour objectif de proposer un service égalitaire sur le territoire et de répondre aux enjeux du cycle de l'eau qu'ils soient environnementaux, sociaux ou réglementaires.

En effet, une gestion intercommunale présente différents avantages.

Avec une capacité d'investissement plus importante, la communauté de communes pourra notamment réaliser des travaux de mise aux normes et d'entretien des équipements qui ne pouvaient jusque-là être assumés financièrement par les communes. Des interventions qui permettront d'assurer le maintien en bon état des infrastructures et donc de limiter les fuites des réseaux de cette ressource en tension qu'est l'eau.

En cas de crise telle une sécheresse, la communauté de communes aura également plus de moyen à mobiliser pour y répondre.

Enfin, l'égalité devant le service public constituant le principe de base de la gestion d'un service public, la communauté de communes se donne 9 ans pour procéder petit à petit à l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire (sont exclues de cette harmonisation les communes dépendant d'un syndicat supra-communautaire).

A compter du 1^{er} janvier 2025, la compétence « assainissement collectif » est transférée à la communauté de communes Val de Cher-Controis.

La gestion et l'entretien du réseau d'assainissement de Noyers-sur-Cher ne seront plus assurés par les agents municipaux mais par l'entreprise VEOLIA, prestataire retenu par la communauté de communes.

En cas de problème, les usagers du réseau d'assainissement collectif sont invités à contacter les services de VEOLIA au numéro suivant : **09 69 32 35 29** (non surtaxé, disponible 24h/24, 365 jours par an).

Jean-Jacques LELIÈVRE

Vie de la Commune



Fin annoncée du réseau téléphonique

La fermeture du réseau téléphonique cuivre pour notre commune est programmée fin janvier 2028.

En 2030, au plan National, le réseau téléphonique cuivre n'existera plus.



Petit rappel historique : le réseau téléphonique cuivre est ce que nous avons appelé, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, « le fil du téléphone » qui a plus de 50 ans.

C'est le fameux fil suspendu aux poteaux en bois (pour la plupart) qui aujourd'hui est vieillissant et nécessitent maintes réparations coûteuses.

Notre prise téléphone en « T » reléguée au musée !

Mais par quoi cet historique réseau téléphonique cuivre sera-t-il remplacé ?

Par le Très Haut Débit (THD)

Le THD permet l'envoi et la réception d'une grande quantité de données (téléphonie, vidéos, photos, documents, etc...) et l'utilisation simultanée de plusieurs appareils sans diminution de la qualité de la connexion.

Nos téléphones mobiles, nos box, nos téléviseurs, nos alarmes et bien d'autres choses font parties de notre vie courante d'aujourd'hui. Donc ne paniquons pas !

L'accès à l'internet THD et au téléphone fixe est permis par plusieurs technologies :

- La fibre optique,
- Des technologies sans fil comme la boucle locale radio 4G, 5G, ou encore le satellite.

Le gouvernement a choisi la fibre optique afin que tous les Français puissent accéder à une connexion internet et téléphonique THD de qualité.

- Meilleure qualité de connexion
- Moins vulnérables aux intempéries (orages, tempêtes, chutes d'arbres, accidents...)
d'où suppression de coupures de fils...
- Plus économe en énergie, car consommant 4 fois moins d'électricité pour fonctionner.

Lorsque notre commune sera sélectionnée pour la fermeture du réseau téléphonique cuivre, votre opérateur vous avertira et vous conseillera pour migrer vers un abonnement à la fibre optique ou à toute autre technologie.

De tout cela nous en reparlerons...

André COUETTE

Vie de la Commune

Chemin de mémoire - Ligne de démarcation : 14 mai 2024

La commune de Noyers-sur-Cher s'est associée dès le début à la mise en place de 19 panneaux entre Saint-Georges-sur-Cher – Chissay en Touraine et Noyers-sur-Cher - Seigy, le long de la ligne de démarcation pour commémorer l'action des passeurs qui ont risqué leur vie pour faire franchir aux réfugiés le Cher entre la zone occupée et la zone libre.

Ce projet a été mis en place par l'association des Amis du Vieux Montrichard et les communes se trouvant sur la ligne de démarcation. Cela fait suite au film « D'une rive à l'autre » rappelant ces événements.

L'exposition des 34 panneaux élaborés par l'association a été inaugurée le 14 mai 2024 dans la salle des fêtes de Noyers-sur-Cher avec une conférence de Mme Thérèse GALLO-VILLA et dans la salle polyvalente par M. le Maire de Noyers-sur-Cher et Claude PALAPRAT, représentant la commune au sein de la commission et en présence des descendants des passeurs.

Du 14 mai au 19 mai, ces 34 panneaux ont été exposés à la salle polyvalente de Noyers-sur-Cher. Cette exposition a été très fréquentée, notamment par la classe de CM2.



Les 3 panneaux de Noyers-sur-Cher ont été posés par les employés municipaux à la fin du mois d'août et l'inauguration officielle de la mise en place des 19 panneaux le long du Cher a été inaugurée à Mareuil-sur-Cher le 7 septembre et la commune de Bourré a commémoré la rafle de 1944, le 10 septembre.

Ces panneaux sont visibles à Noyers-sur-Cher, au bout du chemin qui longe la sablière jusqu'au Cher, sur le bassin et à l'écluse de Trompe-Souris. Le 4^e panneau se trouve à Seigy près du club nautique.

Souvenons nous de ces gens héroïques qui ont risqué leur vie pour notre liberté.

Claude PALAPRAT

Vie de la Commune

Dépannage des luminaires de rue

Merci aux résidents d'une rue qui préviennent le secrétariat de la mairie lorsqu'un luminaire ou plusieurs, voire la rue entière, sont défectueux ou en panne.

C'est la meilleure façon d'écourter le temps de la panne !

Si la rue entière n'est plus éclairée, la réparation (généralement) pose peu de problème.

Par contre, lorsqu'il n'y a qu'un luminaire défectueux, sans adresse précise pour le localiser, la recherche est plus longue pour le dépanneur, obligé d'allumer la rue entière afin de retrouver ce luminaire en panne.

Signaler le numéro de l'habitation la plus proche du luminaire simplifie ce travail.

S'il n'y a pas d'habitation, le signaler ou, le plus judicieux, indiquer le numéro de l'habitation la plus proche, même très éloignée.

André Couette.

Concert de la Fraternelle : 24 mai 2024



Ce vendredi 24 mai 2024, la Fraternelle de Noyers-sur-Cher, l'union musicale Selloise et les trompes de Saint-Martin ont donné un concert très apprécié par un nombreux public de mélomanes à la salle des fêtes de Noyers-sur-Cher.

Concert pour l'école maternelle : 30 mai 2024



La participation des musiciens de l'opéra de Tours et la costumière en chef sont venus offrir à tous les élèves de l'école maternelle un concert de musique classique à la chapelle Saint-Lazare.

Ce concert participatif (les enfants étaient invités à chanter sur certains morceaux) arrivait au terme de plusieurs interventions à l'école dans le cadre d'un projet « Grande Musique pour Petites Oreilles ». Ce projet ambitieux, toujours en cours, a pour objectif de développer l'écoute et la concentration par le biais de la musique et en s'appuyant sur la recherche des neurosciences. Quelques jours après ce concert, tous les élèves sont allés à leur tour à la rencontre des musiciens à l'opéra de Tours.

Vie de la Commune

Congrès Départemental des Anciens Combattants



55e congrès départemental des Anciens combattants le dimanche 2 juin 2024 à Noyers-sur-Cher en présence de centaines de personnes venues de tout le département.



Remise de la médaille départementale pour 40 ans de présidence de l'Union Nationale des Combattants Saint-Aignan-Seigy à Roland PHILIPPON en présence de Bernard PILLEFER, Sénateur de Loir-et-Cher, Yves LECUIR Conseiller Départemental et Philippe SARTORI Maire de Noyers-sur-Cher et Vice-président du Conseil départemental.

Vie de la Commune

Réunion avec les commerçants : 12 juin 2024



Une réunion s'est tenue le 12 juin 2024 avec les commerçants (y compris les commerçants du marché dominical), venus nombreux, au sujet des travaux de la place Lucien Guerrier et de la rue Nationale sous la direction du maire Philippe SARTORI et du cabinet Geoplus.

Réunion publique avec le SMIEEOM : 20 juin 2024



Une centaine de personnes ont assisté à la réunion publique organisée par la mairie de Noyers-sur-Cher avec le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères Val de Cher (SMIEEOM) en présence de Philippe SARTORI, maire de Noyers-sur-Cher et Catherine BRECHET, vice-présidente du SMIEEOM.



De nombreuses questions ont pu être posées à Éric MARTELLIERE, président du SMIEEOM.

Vie de la Commune

Fête de la musique : 21 juin 2024



Cette année, la Fête de la musique a eu lieu dans la cour de la mairie.

Nous pouvions retrouver les groupes Queen Magic, Rock'In'Chair, Stock'N'Rock ainsi que la Fraternelle.

A l'église Saint-Sylvain, la chorale « La Marelle » a chanté.

Le public pouvait se désaltérer et se restaurer grâce au Groupe Aria.



Vie de la Commune

13 & 14 Juillet 2024



Le 13 juillet a eu lieu la retraite aux flambeaux avec la participation de la Fraternelle et ainsi que des sapeurs-pompiers des Trois Provinces.

Puis s'est déroulé le feu d'artifice au bord du Canal avec un spectacle pyromédodique sur le thème « Les Jeux Olympiques » conçu par Pyro Concept (Eric MORISSET).

Pour finir la soirée, animation avec l'accordéoniste Didier LEVY et son batteur Bernard.

Le dimanche 14 juillet, le concours de pêche était organisé par l'Amicale des pêcheurs « La Carpe ».



Vie de la Commune

Inauguration composteur : 19 octobre 2024



Depuis 2023, le SMIEEOM Val de Cher a lancé auprès de communes volontaires de son territoire, une expérimentation de sites de compostage partagé, pour une durée d'un an. La commune de Noyers-sur-Cher étant retenue pour cette expérimentation, un site de compostage partagé a été installé rue Beauséjour le samedi 19 octobre 2024. Cette action est menée dans le but de réduire le volume des déchets « ordures ménagères » dans les bacs des particuliers : 30% sont des déchets organiques, donc réutilisables. Elle a également pour but de répondre à l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024, mise en application de la loi AGEC de 2020.

Comment un site de compostage partagé fonctionne-t-il ?

1- Installation de 4 bacs cadennassés : 1 bac de dépôt des biodéchets (matières humides), 1 bac de maturation du compost, 1 bac de dépôt de broyat (matières sèches), 1 bac de rangement des outils de mesure et d'entretien.

2- La vie du site repose sur une participation citoyenne :

- maximum de 30 foyers apportants, signature d'une charte d'engagement de ces foyers, avec remise d'un bioseau et du code des cadenas,
- accompagnement par 2 référents de sites : formés par le SMIEEOM, ils veillent au bon fonctionnement du site, apportent les mesures correctives à l'équilibre des matières humides/sèches dans le bac de dépôt, communiquent avec les foyers apportants, animent le site de compostage partagé.

3- Des événements « festifs » autour du site :

chaque étape importante de la vie du site est une occasion pour les apportants, les référents et les équipes du SMIEEOM de se rencontrer et de partager informations et bonne pratique.

- inauguration du site,
- retourneement du compost,
- bilan après une année de fonctionnement.
- visite de contrôle,
- récolte du compost

Quels sont les avantages pour pratiquer le compostage ?

- **Écologique** : pas de brûlage des biodéchets,
- **Économique** : pas d'achat de terreau,
- **Gratifiant** : création de lien social,
- **Pratique** : les sacs d'ordures ménagères sont plus légers, plus d'odeur dans les poubelles grises.

Vous êtes intéressé(e) ?

N'hésitez pas à contacter la Mairie de Noyers-sur-Cher au 02 54 75 72 72

Vie de la Commune

Cérémonie du 11 novembre



Dépôt de gerbe au carrefour de la Libération et ainsi qu'au Monument aux Morts.

Un texte « Au fil noir de notre mémoire » a été rédigé et lu par deux élèves de 3ème du collège d'Onzain (habitant Noyers-sur-Cher).

Puis, les écoliers de l'école primaire de Noyers-sur-Cher ont chanté la marseillaise en présence des sapeurs-pompiers des Trois Provinces et la Fraternelle.



Vie de la Commune

Téléthon : 17 novembre 2024

Bourse aux jouets



Pour la troisième année consécutive, la commune de Noyers-sur-Cher a organisé une bourse aux jouets au profit du Téléthon. Sous couvert de l'association du yoga et de l'association AFM sud 41, grâce aux nombreux bénévoles, cette année encore cette manifestation a rencontré son public. Plus de 1400 € de bénéfice sera reversé à l'association AFM sud 41 pour la recherche contre les maladies orphelines comme la myopathie. Cette année, un jeu sur le marché du village avait été organisé, il fallait trouver le poids d'un panier garni.

Dans la salle des fêtes, une grande tombola avec 26 lots a permis de faire plaisir à de nombreuses personnes.

Pour les enfants, une roue de la chance avait été installée.

Tous ces jeux ont aidé notre manifestation à récolter des fonds pour le Téléthon.

Des ventes de boissons, d'huîtres, de crêpes et de sandwichs ont permis à chacun de se restaurer.



Nous remercions la commune de Noyers-sur-cher, particulièrement Monsieur le Maire, Philippe SARTORI, pour le prêt de la salle des fêtes et aussi les services techniques. Nous remercions bien entendu l'association du yoga et tous les bénévoles pour leur aide précieuse. Merci à la chorale de la Marelle pour être venue animer la fin de la journée.

Merci aux nombreux donateurs.

Isabelle LECLERC et Murielle MIAUT
Conseillères Municipales

Vie de la Commune

Goûter des aînés : 24 novembre 2024

Un après-midi de joie, de convivialité, de bonheur tout simplement pour la centaine de participants.

Le goûter des Aînés s'est déroulé le 24 novembre 2024 animé par le Duo Elodie Carly et J Chris Lo.

Patricia ETIENNE



Sainte Cécile : 24 novembre 2024



Dimanche 24 novembre 2024 a eu lieu le concert de Sainte Cécile avec la musique la Fraternelle et l'Union musicale Selloise.

Vie de la Commune

Procédure de reprise de sépultures en terrain commun

Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2024, il a été décidé d'engager une procédure de reprise de six sépultures en terrain commun :



Contre-allée 2 des Iris – tombe n° 263
Contre-allée 1 des Iris – tombe n° 264
Contre-allée 1 des Iris – tombe n° 265
Allée des Anémones – tombe n° 637
Allée des Muguetts – tombe n° 889
Allée des Perce-neige – tombe n° 2259.

Les familles sont invitées à se faire connaître en Mairie et de procéder aux formalités nécessaires avant le 1^{er} juin 2025.

PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

La procédure de reprise de concessions en état d'abandon engagée en 2022 est arrivée à terme. Le conseil municipal en date du 03 septembre 2024 a décidé de la reprise par la Commune de 79 tombes dans l'ancien cimetière.

Les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés existant sur lesdites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après publication de l'arrêté en date du 10 septembre 2024, seront enlevés par les soins de la Commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière. A l'issue de la publication régulière de l'arrêté, la Commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les concessions reprises en vue de leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet situé dans le cimetière communal de NOYERS-sur-CHER.

Les noms des personnes exhumées des concessions reprises seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public et consultable en Mairie.

Les concessions dont la reprise est prononcée après ces diverses opérations seront remises en service pour de nouvelles inhumations

ETAT DES LIEUX EN COURS

Un nouvel état des lieux est actuellement en cours. Des panneaux ont été mis sur les emplacements pour demander à toute personne disposant d'informations sur les ayants droits de prendre contact avec la Mairie dans les plus brefs délais soit en se rendant directement à l'accueil de la Mairie, soit par téléphone 02.54.75.72.72 soit par courriel etatcivil@noyers-sur-cher.fr.

A l'issue de ces recherches, une nouvelle procédure de reprise de concessions en état d'abandon devrait commencer courant l'année 2025.

Michel VAUVY

Vie de la Commune

Inondations sur la commune - zones inondables

Préparez-vous dès maintenant en dehors de toute période de crise

Un plan familial de mise en sûreté (PFMS) (www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/prevention-des-inondations/appui-pcs-et-dicrim/plan-familial-de-mise-en-surete-pfms/) constitue pour chaque famille et citoyen, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours si nécessaire. **Un tel plan se prépare à l'avance. N'attendez surtout pas l'inondation pour le créer et vérifier que votre PFMS fonctionne.** Il vous permettra d'éviter la panique le moment venu.

Sont concernées, les personnes habitant dans les rues et avenues ci-dessous :

- 1– Rue Ampère
- 2– Rue André Boulle
- 3– Rue des Boires
- 4– Rue du Camping
- 5– rue de la Cendrésie
- 6– rue de la Chapelle
- 7– rue de l'Ecluse
- 8– Rue de l'Eglise
- 9– Rue du Général de Gaulle
- 10– Avenue de la Gare
- 11– Place de la Gare
- 12– Rue de la Gigotière
- 13– Rue Louis Pasteur
- 14– Rue Marcel Dassault
- 15– Rue Nationale
- 16– Rue Paul Boncour
- 17– Rue du Petit Bray
- 18– Rue des Pêcheurs
- 19– Rue Pierre et Marie Curie
- 20– Rue des Plantes
- 21– Rue Saint-Lazare
- 22– Rue des Sanitas
- 23– Rue du Stade
- 24– Route de Tours
- 25– Rue de Tours

Les personnes résidant en zone inondable sont invitées à transmettre à la mairie la fiche de recensement ci-contre afin que les services municipaux soient en capacité de les prévenir en cas de risque d'inondation et de leur communiquer les informations nécessaires en situation d'inondation.

Vie de la Commune



RECENSEMENT DES PERSONNES RESIDANT **EN ZONE INONDABLE**

Adresse :

.....

Vous êtes une personne SEULE

Nom : Prénom : Age :

Vous êtes EN COUPLE

Nom : Prénom : Age :

Nom : Prénom : Age :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Vous avez des ENFANTS VIVANT A VOTRE DOMICILE

Prénom enfant 1 : Année de naissance:.....

Prénom enfant 2 : Année de naissance:.....

Prénom enfant 3 : Année de naissance:.....

Prénom enfant 4 : Année de naissance:.....

Résidence : Principale

Secondaire

NB : En cas de changement d'une information ci-dessus, merci d'en informer la mairie au plus vite.

Retourner le document à la mairie de Noyers-sur-Cher.

Ces renseignements n'ont aucun caractère officiel et resteront exclusivement sous contrôle de la municipalité.



Vie Culturelle

Les Estivales 41 : 6 juillet 2024



Les Estivales 41 (organisées par le Conseil départemental et la commune), ont eu lieu à Noyers-sur-Cher dans la cour de la bibliothèque avec la compagnie de danse Poupées Russes (Jogg Jogg) et le groupe musical Elephanz (pop rock).

Un public nombreux était présent.

Les visiteurs pouvaient se restaurer avec des produits réunionnais et des pizzas.

La buvette était tenue par l'association des parents d'élèves.

Tout le monde a passé une excellente soirée.



Saison Culturelle

L'Art à la chapelle - saison culturelle 2024



ENUO



A. LE MOUËE



PACO

La saison s'est déroulée à la chapelle Saint-Lazare de Juin à Septembre 2024 avec la participation de douze artistes (peintres, sculpteurs, photographes) à raison d'une semaine d'exposition chacun, sans interruption durant toute la saison.

Comme à l'accoutumée, de nombreux visiteurs sont venus admirer leurs oeuvres et échanger avec les artistes qui étaient présents tous les après-midis de leur semaine d'exposition.

Les vernissages du vendredi soir ont permis de rassembler les amateurs d'art et de créer une ambiance fort sympathique qui se renouvellera en 2025 !

Marie-Claude DAMERON



P. FAUTREZ



C. VASSORT



F. MERCIER

Informations diverses

Nouvel Espace du Cher (NEC)

2024 : une année hydrologique singulière qui a nécessité des adaptations pour le Nouvel Espace du Cher (NEC)

Le NEC gère le patrimoine de l'histoire du Cher navigable pour le compte de l'Etat. En 2024, le NEC a renouvelé les **portes d'écluses** de Larçay et prépare la prochaine opération, à savoir le changement des portes de Nitray, à Athée sur Cher. En raison des crues de fin de printemps, les **barrages à aiguilles** ont été levés tardivement : finalisation début août au lieu de juillet. En fin de saison, alors que les agents du pôle Domaine Public Fluvial (DPF) s'apprêtaient à retirer les aiguilles et coucher fermes et tabliers, une nouvelle crue de plus de 400 m³/s survient. Le travail en condition de sécurité n'a pu reprendre que début novembre. Soulignons la solidarité qui s'est mise à l'œuvre avec le soutien des associations locales pour les opérations à quai. Dès maintenant et sur 2025, le NEC se met au travail pour programmer la réparation des barrages endommagés et revisiter la gestion des ouvrages. Durant l'hiver, les agents s'attèleront au traitement de la végétation des berges du domaine : élagage, export et suivi du plan de gestion.



© NEC – Abaissement Bléré



© NEC – Abaissement Chisseaux

Le patrimoine fluvial, ce sont aussi les chemins de halage et les 15 maisons éclusières qui bordent le Cher... Pour sauver et réhabiliter ce patrimoine en conciliant restauration du bâti ancien et enjeux écologiques, le NEC poursuit sa stratégie démarrée en 2023. Ce projet permet au syndicat de rivière d'animer un projet de territoire touristique, fluvial, culturel et naturel à l'échelle du bassin versant du Cher. En inscrivant les maisons éclusières le long de Cœur de France à vélo, le NEC construit une identité singulière de l'itinéraire, active des étapes et déploie un récit de territoire vivant capable de porter un projet d'avenir pour la Vallée du Cher, à suivre en 2025 !...

Notons les temps forts de 2024 :

Le Forum de lancement, le 20 mars à Civray-de-Touraine. Une centaine de personnes présentes démontrant la forte attente du territoire.

Les Assemblées du Cher sur 4 jours en mai pour éprouver l'itinéraire à vélo, révéler les ressources de la Vallée et fédérer une communauté de personnes liées par la rivière.

Une équipe-projet constituée d'une coordinatrice et d'une architecte-maître d'œuvre vient compléter l'équipe technique sur la gestion et l'entretien du domaine public.

Partenaires du DPF : les Services de l'Etat, les 4 intercommunalités membres du NEC, la Région Centre Val de Loire, les deux départements 37 et 41, les Syndicats de Pays, les CAUE, les acteurs économiques, culturels et touristiques locaux ainsi que les habitants et usagers du Cher

Informations diverses



© Yoan Jäger-Sthul – Maison éclésièrre



© Yoan Jäger-Sthul – Véretz – Mariniers Jean Bricau

Le programme ambitieux de **restauration des milieux aquatiques** démarré en 2020 avance bien, tant sur le Cher, que sur ses affluents et à l'échelle du bassin versant.

Le Cher accueille des **grands migrateurs** et les travaux d'amélioration de la continuité écologique se poursuivent. Pour ouvrir la rivière sur tout le linéaire, les élus et le pôle Milieux Aquatiques du NEC se penchent sur le dernier obstacle : le seuil de Ballan-Miré / St Genouph. L'aménagement conciliant usages, efficacité du dispositif pour poissons et kayakistes et maîtrise des coûts est prévu pour 2025.

Les affluents ne sont pas en reste. Le **Petit Cher** à Tours a fait l'objet de travaux en 2023 et un nouveau tronçon sera restauré l'année prochaine. Dès 2025, vous pourrez profiter de panneaux explicatifs pour un cheminement - découverte - le long de la rivière. Plus en amont du territoire, le **Chézelles** (37 & 41), le **Sénelles** (41) et le **Trainne-Feuilles** (41) sont étudiés pour définir les actions d'amélioration de leur état. La forte implication des élus et des habitants montre que ces opérations sont attendues. Il pourrait s'agir de replanter des arbres sur leurs berges, traiter les obstacles qui gênent les écoulements, diversifier vitesse, fil de l'eau et habitats.

Et autour des rivières, d'autres espaces méritent notre attention. C'est le cas des **zones humides** par exemple : l'inventaire en cours vise leur préservation et la restauration des plus prioritaires : après l'Indre-et-Loire en 2024, c'est au tour du Loir-et-Cher d'être inventorié en 2025. D'autres zones tampons favorisent l'infiltration de l'eau, la biodiversité, ou encore limitent ruissellement et érosion des sols. Pour cela, le NEC apporte conseils et financements aux collectivités et exploitants agricoles pour planter des **haies**. Trois chantiers de plantations sont prévus cet hiver 2024-2025, dont un chantier participatif (contacter le NEC pour inscription).

Pour rappel, l'entretien des affluents du Cher doit être réalisé par les propriétaires riverains, légalement propriétaires des berges et de la moitié du lit. Le NEC se tient à disposition pour apporter conseils et accompagnements.

Partenaires du Contrat territorial « Cher canalisé et affluents » : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, les deux départements 37 et 41, les acteurs économiques, associations locales ainsi que les habitants du territoire



© NEC – Le Petit Cher restauré



© NEC – Réunion publique Etude Affluents

Contacts :

contact@le-nec.fr - 02 47 30 81 08 - www.le-nec.fr

Informations diverses



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE DE LA VIGNE AUX CHAMPS

2 Rue des Sables – 41140 THESEE
02.54.71.42.65 / contact@siaep-thesee.fr
Site Internet <https://siaep-thesee.fr/>

Présentation et chiffres de l'année 2023

Le SIAEP de la Vigne aux Champs, en régie, alimente en eau potable les communes de Monthou-sur-Cher, Noyers-sur-Cher, Pontlevoy, Saint-Romain-sur-Cher, Thenay et Thésée-la-Romaine, soit 5 335 abonnements pour 8 739 habitants.

A partir de 5 forages, 2 sur Monthou-sur-Cher, 1 sur Pontlevoy et 2 sur Saint-Romain-sur-Cher, il a produit 579 957 m³ d'eau potable en 2023 (baisse de 1.8% /2022) dont 436 400 m³ ont été vendus (hausse de 0.05% /2022) par l'intermédiaire de 273 kms de canalisations.

Le taux de perte a été en 2023 de 1.33 m³ (baisse de 9.6%/2022) par jour et kilomètre de canalisation. Le rendement du réseau est en progression à 77% (+2.4%/2022)

Gouvernance

Président : M. MARINIER Jean-François

Vice-présidents : Mrs. CHARLUTEAU Daniel, ROSET Jean-Jacques, ARMAND Hubert.

Chacune des communes est représentée par deux conseillers municipaux et leurs suppléants.

Finances

Résultats consolidés pour 2023

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT 2023	EXCEDENT 2022	Excédent 2022 + 2023 = excédent global de clôture 2023
INVESTISSEMENT	386 895,16 €	332 863,60 €	-54 031,56 €	265 889,05 €	265 889,05 € - 54 031,56 € = 211 857,49 €
FONCTIONNEMENT	1 141 607,73 €	872 306,19 €	-269 301,54 €	557 759,40 €	557 759,40 € - 269 301,54 € = 288 457,86 €

Budget primitif 2024

Le Budget primitif 2024 propose les montants suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 705 982,93 €	1 705 982,93 €
FONCTIONNEMENT	1 356 118,99 €	1 356 118,99 €

Les travaux d'investissement prévus pour cette année 2024 sont principalement les suivants : remplacement de canalisation fuyarde à Noyers-sur-Cher, Saint Romain et Pontlevoy (225 896 €), rue de la Gare à Noyers-sur-Cher (649 490 €), centre bourg à Noyers-sur-Cher (107892 €), centre bourg à Monthou-sur-Cher (392 944 €), rue du Carroy à Monthou-sur-Cher (30 192 €) ainsi que le renouvellement de 2 véhicules (83 900 €).

Informations diverses

Evolution du Prix de l'eau potable (en €)

Le **prix de l'eau** est calculé de manière identique pour tous les consommateurs desservis par un même distributeur. Seule la consommation d'eau varie d'un usager à l'autre.

Le coût au m³ consommé comprend l'ensemble des coûts liés à la production et à la distribution de l'eau. Il permet de financer la protection et la surveillance des captages, le traitement de potabilisation de l'eau, le contrôle de la qualité, le stockage dans les réservoirs ou les châteaux d'eau, l'adduction de l'eau jusqu'à votre domicile, la maintenance du réseau de distribution 24h/24 ainsi que l'ensemble de la gestion commerciale et administrative.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Prix au M ³ en €	1.22	1.34	1.47	1.76	1.76

Evénements 2024 – Nouvelle compétence de la communauté de communes – Adhésion Vallières-les-Grandes

Le 15 juillet 2024, le conseil communautaire a adopté la compétence **Eau potable et assainissement collectif** avec mise en œuvre au **1^{er} janvier 2025** avec un an d'avance sur l'objectif fixé par la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 pour éviter un transfert la veille des prochaines élections municipales de 2026. Ceci doit permettre de s'atteler aux différentes problématiques rencontrées, notamment en assainissement (stations non conformes) et d'engager plus rapidement les réflexions structurelles, stratégiques et financières en lien avec cette nouvelle compétence. La communauté de communes donnera délégation de compétence au syndicat pour ce qui concerne son territoire sur la base d'objectifs à maintenir ou à atteindre avec un budget affecté.

La commune de **Vallières-les-Grandes**, n'ayant pas de moyen de secours en cas de problème de qualité de son forage, a décidé de s'interconnecter et de rejoindre un syndicat de proximité au 31 décembre 2024. Après étude, la commune a voté le 5 juillet 2024 son rattachement au Syndicat d'eau de la Vigne aux Champs, ce qui a été accepté le 24 juillet par le syndicat puis par les conseils municipaux des 6 communes le constituant. A ce titre le syndicat sera maître d'œuvre de l'interconnexion du réseau d'eau potable de Vallières-les-Grandes avec celui de Montrichard Val-de-Cher.

Communication

Le site Panneau Pocket vous permet d'accéder aux informations essentielles pour joindre le syndicat. Il vous alerte sur les opérations ou incidents qui arrivent sur votre zone d'habitation tels que, changement ou relevé de compteur, coupure d'eau, etc.

Télécharger Panneau Pocket sur : <https://www.panneaupocket.com/>

Le site internet du SIAEP de la Vigne aux Champs vous permet de retrouver toutes les informations relatives au syndicat, ainsi que tous les outils pour déposer une demande ou clôture de branchement, une demande de prélèvement, signaler tout changement sur votre contrat. Il vous permet également de régler vos factures en ligne.

Pour vous connecter : <https://siaep-thesee.fr/>

Informations diverses



Renseignements utiles

Horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi, Mardi et Jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h45 à 12h

Vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Astreinte (à n'utiliser que pour des demandes d'intervention techniques) : 06.80.92.18.63

Plus d'informations sur la qualité des eaux distribuées en Région Centre-Val de Loire sur :

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/controle-sanitaire-et-differents-acteurs

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-en-2021

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/protection-des-captages

Changement de propriétaire



Suite au départ de M. et Mme MARTINA, la pharmacie a été reprise par Fanny CORBIN-SAUSSET depuis le 7 octobre 2024.

10-12 route de Tours

Tél : 02 54 75 09 23

Facebook : www.facebook.com/pharmaciemartina



La petite flamme senteur

Bougies et fondants sont entièrement réalisés artisanalement.

Utilisation de cire 100% végétale et de colorants naturels vont vous apporter un plaisir des sens dans votre intérieur.

Tél : 06 68 92 69 44

Mail : crosa.caroline@sfr.fr

Facebook : La Petite Flamme Senteur



Styliste - Modéliste

Nouvelle entreprise sur la commune de Noyers-sur-Cher

Inès BLANCHANDIN

11 rue Nationale

Tél : 06 76 22 67 01

Mail : ines.blanchandin17@gmail.com

Intagram : [ines.blanchandin](https://www.instagram.com/ines.blanchandin)

Informations diverses

Communauté de communes Val de Cher Controis



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

À retenir de l'année 2024

ENVIRONNEMENT



Engagement de la communauté de communes dans le projet européen LIFE_LETsgo4Climate, coordonné par la région Centre-Val de Loire. L'objectif est de développer des actions concrètes en faveur de la transition énergétique en favorisant la production d'énergie renouvelable et en contribuant à la réduction de la consommation énergétique. Le tout en engageant directement les citoyens afin de créer une dynamique collective.

CULTURE



Le projet culturel « Éclats de lire en Val de Cher Controis », destiné à développer la lecture à haute voix, a permis d'organiser 30 ateliers auprès de 120 participants de tout âge dans 6 structures pilotes et de rassembler 330 personnes à l'occasion de 5 événements grand public.

SERVICES



Les France services communautaires de Saint-Aignan et de Selles-sur-Cher se sont adaptées pour un meilleur accueil des usagers ! Quand la première a bénéficié de travaux de réaménagement, l'autre a déménagé dans de nouveaux locaux plus grands et plus accessibles puisque de plain-pied.

ENFANCE-JEUNESSE



Lancement du programme Savoir Rouler À Vélo pour apprendre aux enfants, avant leur entrée au collège, à être autonome à vélo en ville. Expérimenté à l'accueil de loisirs de Soings-en-Sologne, il sera étendu à d'autres structures du territoire en 2025.

SPORT



À l'occasion du passage de la flamme olympique sur le territoire le 08 juillet, de nombreuses manifestations ont été proposées fédérant les différentes communes du Val de Cher Controis ! Organisées par le département de Loir-et-Cher avec les communes de Thésée et de Montrichard Val de Cher et le soutien de la communauté de communes, elles ont rassemblé au total près de 4 000 personnes.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Pour une égalité de traitement entre les différentes communes, le Val de Cher Controis a souhaité prendre en charge les compétences eau potable et assainissement. Ce transfert sera officiel au 1^{er} janvier 2025 et permettra une coordination intercommunale.

RANDONNÉE



21 panneaux de randonnée ont été installés au départ de 44 circuits, ce qui ne représente pas moins de plusieurs centaines de kilomètres à pied cumulés. Tracés des parcours, nombre de kilomètres, durée, points d'intérêt, ces panneaux donnent toutes les informations utiles avant de débiter une randonnée.

SANTÉ



Les Maisons de santé pluriprofessionnelles de Selles-sur-Cher et Meusnes ont été inaugurées en présence d'une soixantaine de personnes. Elles viennent compléter l'offre de soin en s'ajoutant aux deux maisons de santé communautaires déjà existantes et aux quatre maisons de santé communales ou privées du territoire.

CŒUR DE FRANCE À VÉLO



Débutés en juin 2023, les travaux de la véloroute « Cœur de France à Vélo » sont sur le point de se terminer. Construction de pistes, d'ouvrages d'art, d'aires de repos, l'ensemble de la véloroute et de ses infrastructures devrait être livré début 2025.

Plus d'infos sur www.val2c.fr

Informations diverses

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

2024



LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE



Le contrat Régional de Solidarité territoriale conclu avec la région Centre -val de Loire s'est achevé le 13 octobre 2023. Ce sont plus de **180 projets** qui ont été accompagnés engageant la quasi-intégralité (96%) de l'enveloppe allouée par la région (11,7 Millions d'euros).

Parmi les projets soutenus, on peut citer le réaménagement urbain du quartier du Bourgeau à Selles-sur-Cher, la réhabilitation du Donjon de Montrichard-Val de Cher, le soutien à la création de la MSP de Selles-sur-Cher ou encore la réalisation de la véloroute Cœur de France à vélo de 77 kms d'est en Ouest le long du Canal de Berry et du Cher Canalisé.



Depuis le début de l'année 2024, le Pays a été désigné comme territoire prototype pour expérimenter le nouveau dispositif de contractualisation avec la Région. Dorénavant, ce sont les deux communautés de communes composant le Pays vallée du Cher-Romorantinais qui seront les signataires directs avec la Région.

Le Pays est de nouveau référencé pour assurer la mise en œuvre et le suivi du prochain Contrat régional et reste le **partenaire privilégié des communes et Communauté de communes** pour monter les futurs dossiers de demande d'aide. Le nouveau CRST devrait entrer en vigueur en mars 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable jusqu'en 2030.

S'agissant de **Cœur de France à vélo**, le pays s'implique depuis avril 2024 dans la mise en place d'une nouvelle dynamique de mise en tourisme cyclable aux côtés des partenaires touristiques locaux. Il participe au comité d'itinéraire « cœur de France à vélo », organisation qui engage l'ensemble des partenaires à contribuer activement à l'animation, au développement, à la promotion et à la maintenance de la véloroute sous 3 dimensions majeures :

- Infrastructure, signalisation et équipements d'accueil cyclables et observation
- Communication et promotion
- Animation des acteurs territoriaux.



Enfin, pour stimuler et accompagner les synergies entre acteurs locaux publics et privés, le dispositif A VOS ID est reconduit et une enveloppe de 650 000 € est disponible pour accompagner les projets novateurs qui peuvent foisonner et se développer sur le territoire. L'aide d'A VOS ID peut être complémentaire d'un appui de leader, le programme européen de développement de l'économie rurale porté également par le GAL du Pays.

Contact : direction@pvcr41.fr

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



Depuis 2021, le PAT du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais est labellisé « en émergence » par le ministère de l'Agriculture. A ses côtés, **producteurs, artisans commerçants, restaurateurs, distributeurs et associations** se sont montrés présents dès 2021 à l'occasion de comités de pilotage et réunions de travail. En juin 2024, une chargée de mission est arrivée avec pour objectif l'élaboration d'un programme d'actions cohérent et coordonné entre tous. Ce programme devra répondre à 4 enjeux concrets :

- Accompagner la mise en place des loi EGAlim et Climat et Résilience (concernant notamment l'approvisionnement en produits locaux en restauration scolaire) ;
- Valoriser les producteurs locaux, en lien avec la dynamique touristique de la nouvelle vélo route Cœur de France à Vélo ;
- Lutter contre la précarité alimentaire ;
- Réduire les gaz à effet de serre en agriculture.

Plusieurs actions ont pu être menées en 2024, comme le défi alimentation ouvert à tous, l'animation de la Semaine du Goût dans 13 écoles primaires du territoire, l'organisation de deux soirées ciné-débats à l'occasion du festival AlimenTERRE en novembre 2024.



Pour la fin d'année 2024 et début 2025, le Pays et les communautés de communes se tiennent aux côtés des producteurs dans le lancement d'une étude pour accompagner l'émergence de nouveaux projets. Il s'agira d'aller à la rencontre des producteurs et les aider dans la mise en place de nouveaux débouchés en circuits courts, dans une volonté plus globale de soutenir un lien fort entre producteurs et consommateurs.

Contact : pat@pvcr41.fr

Informations diverses

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

2024



LE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ – COT ENR



Il s'agit d'un dispositif de l'ADEME relayé par le Pays depuis 2017. Il permet d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une **stratégie de maîtrise de l'énergie**. Les missions assurées par le conseiller s'articulent autour de 3 axes :

- L'animation et la sensibilisation (veille réglementaire, visite de bâtiments exemplaires, mise en réseau des acteurs)
- L'aide à la décision (bilan énergétique, note d'opportunité ENR)
- L'accompagnement opérationnel et financier (suivi études, demande de subventions)

De nombreux projets ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire : citons la rénovation exemplaire de l'école de **Villeherviers**, celle de la salle des fêtes de **Gy-en-Sologne**, ou encore celle de la mairie de **Saint-Julien-sur-Cher**.



Le « Contrat d'Objectif Territorial de développement des **énergies renouvelables thermiques** » (COT ENR) est une déclinaison du Fonds Chaleur de l'ADEME pour de petits projets de bois-énergie, de géothermie de surface, ou encore de solaire thermique. Le Pays s'apprête à signer un COT ENR dit de 2^{ème} génération pour la période 2024-2028. A la clé, un accompagnement technique et financier à destination des collectivités, mais aussi des entreprises et des associations, pour appuyer des projets de chaleur renouvelable.



Le précédent contrat a vu la réalisation de trois chaufferies bois plaquettes qui permettent d'économiser 622 tonnes de CO₂ éq/an (soit l'équivalent de 62 voitures essences récentes roulant 10 000 km/an). Ces trois installations se situent sur les communes de **Soings-en-Sologne**, **Mur-de-Sologne**, et **Chissay-en-Touraine**, et desservent respectivement des serres horticoles (EARL La Gitinière), un château (SCI La Morinière), et un groupe scolaire.

Contact : cep@pvcr41.fr

LE PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais porte depuis 2014, le **label « Pays d'Art et d'Histoire »** pour le sud du département du Loir-et-Cher et procède actuellement au renouvellement du label pour 2025.



Le Label qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité, de la Préhistoire à l'architecture du XXI^e siècle.

49 communes en bénéficient au travers du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.



En partenariat avec les Communautés de Communes et les collectivités du territoire, le Département du Loir et Cher, ainsi que les acteurs culturels et touristiques de notre Région, notre label s'inscrit dans un **projet de territoire** pour sensibiliser les habitants et le jeune public à leur cadre de vie.

Contact : pah@pvcr41.fr

LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER



Ce programme est destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement et permet de soutenir et financer des actions innovantes portés par des acteurs locaux, qu'ils soient publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises...)

Le programme européen LEADER est porté par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour la période 2023-2027.

Pour cette nouvelle stratégie, il s'agit de : « **Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire de la vallée du Cher et du Romorantinais** ».

Contact : leader@pvcr41.fr

MAIRIE

54, rue Nationale
41 140 Noyers sur Cher

Tél. : 02 54 75 72 72

Fax : 02 54 75 72 70

E-Mail :

secretariat@noyers-sur-cher.fr

Site Internet :

www.noyers-sur-cher.fr

Facebook :

NOYERS/Cher ACTU

Lundi - mardi :

de 8 h 30 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 17 h 00

Mercredi

de 8 h 30 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Judi

de 8 h 30 à 12 h 15
Fermée l'après-midi

Vendredi

de 8 h 15 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 16 h 30

CONCILIATEUR

1er et 3e Mercredi du mois
de 13 h 30 à 16 h 30
en Mairie

DECHETTERIE

Rue Gustave Eiffel
41 140 Noyers sur Cher
Tél. : 02.54.75.48.52

Lundi, Mercredi, Vendredi,
Samedi

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Judi de 10h à 12h

Fermé le **mardi toute la journée**
le **jedi après-midi**

Bibliothèque

Henri CACHEIN

54, rue Nationale - Noyers

Tél. : 02 54 75 72 73

E-Mail :

bibliotheque@noyers-sur-cher.fr

Mardi

De 16 h à 17 h 30

Mercredi

De 10 h - 12 h

De 14 h à 17 h 30

Samedi

De 10 h à 12 h

de 14 h à 16 h

Dégradation d'équipements et d'espaces communaux

Il a été constaté à plusieurs reprises ces derniers mois sur la commune des dégradations d'équipements et d'espaces communaux suite à l'occupation illicite de terrains municipaux ou à des actes de vandalisme.

Afin de procéder aux réparations de ces détériorations, la commune doit faire intervenir ses agents ou faire appel à un prestataire.

Les frais afférents à ces interventions restent la plupart du temps à la charge de la commune dans la mesure où le montant de la franchise du contrat d'assurance excède le montant du coût des réparations.

De plus, lorsque la commune porte plainte, celle-ci bénéficie généralement d'un classement sans suite par les autorités judiciaires, les contrevenants n'étant par conséquent pas poursuivis.

La municipalité estime qu'il n'est pas admissible que les frais de réparation des dégradations causées souvent délibérément soient à la charge des contribuables de la commune.

Aussi, le conseil municipal a décidé de facturer aux auteurs de dégradations les dépenses de réparation et de remise en état des équipements ou espaces communaux détériorés selon les modalités suivantes :

- Forfait de 100 € facturé à chaque contrevenant en contrepartie de l'intervention des agents municipaux pour procéder aux réparations et à la remise en état des équipements ou espaces communaux dégradés ;
- Forfait du temps d'intervention des agents communaux facturé à chaque contrevenant à raison d'un tarif de 30 € par heure d'intervention par agent communal ;
- Refacturation à chaque contrevenant des coûts d'intervention des prestataires chargés de la fourniture de mobilier urbain, d'équipements, de fourniture, ... et / ou de la remise en état des équipements ou espaces communaux dégradés.

VŒUX A LA POPULATION

RENDEZ-VOUS LE

LUNDI 27 JANVIER 2025

A 19H00

SALLE DES FETES